

St. Jean, Kingston, Toronto et Hamilton 4 pour 100 etc.

Mais dira quelqu'un, pourquoi des percepteurs de douane quand on pose en principe qu'il faut s'en reposer sur l'opinion publique pour réprimer la contrebande ! Pourquoi ne pas abolir ces 17 percepteurs conservés par le plan de M. Merritt, on ferait encore là une fameuse économie ; car enfin, en fait de confiance c'est tout ou rien !

Le plan d'économie de l'honorable M. Merritt, nous paraît, sauf respect, absurde, et ridicule au plus haut degré. Véritablement nous croyons, que ce monsieur venait de lire les merveilleux systèmes des académiciens de La Jata, lorsqu'il a rédigé le plan que nous venons d'analyser.

Tout le monde est d'accord sur la nécessité de faire des réductions dans les dépenses du pays ; mais on ne paraît pas avoir compris qu'il y a un milieu à prendre entre la prodigalité et la mesquinerie, la ladrerie. Si l'on veut faire de l'économie, il faut l'opérer avec prudence, sagesse, avec ordre et avec jugement. Qu'est-il advenu de tout le tapage fait pendant la présente session à propos d'économie ? rien du tout, si ce n'est d'avoir gaspillé des milliers de louis sans avoir obtenu aucune réforme utile, judicieuse dans le budget colonial.

La réforme, suivant nous, doit commencer dans les dépenses extravagantes de la Législature ; c'est à elle à prêcher d'exemple. Les retranchements doivent commencer chez elle afin qu'elle puisse ensuite, avoir le droit d'exiger des réformes dans les divers départements du service public. Jusque-là, on criera, on parlera, on enfantera système sur système et les dépenses ne diminueront pas d'un seul sou.

En jetant les yeux sur les votes et délibérations du 26 juillet que nous publions dans notre feuille de ce jour, le lecteur reconnaîtra parmi les résolutions proposées par M. Boulton sur la liste civile, quelques unes des propositions de M. Merritt, ce qui n'a pas, cependant, empêché ce monsieur de voter contre ces résolutions !

CLOTURE DU PARLEMENT PROVINCIAL.—Des lettres privées nous annoncent sur bonne autorité que le parlement sera prorogé demain.

BARREAU DE QUEBEC.—JONATHAN, S. C. WURTELL, VICTOR EUGÈNE TESSIER, JOHN WILLIAM MCCALLUM et JAMES ARNOLD, Ecuyers ont été reçus avocats, le 6 du courant.

FAUSSE MONNAIE.—Le *Mercury* annonce qu'un grand nombre de monnaies contrefaites circulent maintenant en cette cité. Les shelins anglais ou trente sols, sont parfaitement bien imités.

LA PRESSE.—Il paraît que messieurs les Rapporteurs ont fait leur paix avec la Chambre d'Assemblée, puis qu'ils ont consenti à reprendre la publication des débats.

Par le Télégraphe.

TORONTO 5 Aout.—Le bill pour amender les lois municipales du Bas-Canada est passé.

Le Conseil Législatif a agréé les bills suivants :—

Bill pour amender l'acte des Douanes ; pour amender l'acte réglant le cours des monnaies. Le bill de l'Aqueduc de Québec a été amendé par le comité.

BILL pour amender l'acte 4 et 5 Victoria ch. qui règle le cours des monnaies en cette Province, Les piâtres et demi piâtres mentionnées dans la 7e section du dit acte, dont le cours est fixé à 5s-1d. et 2s-6d $\frac{1}{2}$. ne passeront à l'avenir que pour 5s. et 2s-6d. Cependant, les monnaies de date plus récente que celle mentionnée dans le dit acte, pourront par proclamation être élevées au taux mentionné dans la dite 7e section.

II. Le gouverneur en conseil pourra faire frapper des monnaies d'argent de la valeur de 5s. de 2s-6d. et de 1s 3d ; aussi des monnaies d'or, de la valeur de 10s. et de 20s.

Une église en interdit.—Nos grands philosophes de la presse et du progrès, ceux qui se sont mis en tête depuis un an de réformer l'éducation religieuse du peuple, lui ont fait faire un pas immense vers la liberté, vers la démocratie ! Déjà dans l'espace de trois à quatre semaines, deux prêtres ont été insultés dans des églises, dans le sanctuaire sacré ! Nous avons rendu compte de ce qui s'était passé récemment dans l'église de St. Grégoire, et il y a quelques jours M. l'abbé Leblond recevait le même outrage, dans la paroisse de l'Isle Bizard. La cause de cette criminelle insulte de la part de quelques misérables éteignoirs vient de ce que M. le curé de l'Isle Bizard exhortait ses paroissiens à faire instruire leurs enfants. Messire Leblond adressa des plaintes à Monseigneur de Montréal, sur le mauvais traitement qu'il éprouvait et sur les menaces qu'on lui faisait de brûler le presbytère. Monseigneur lui enjoignit de persévérer dans ses prédications. Mais ces jours derniers les choses en vinrent à un tel point que le bon curé fut forcé de quitter la place. Monseigneur de Montréal se rendit sur les lieux, le dernier dimanche de juillet, et, après une verte réprimande adressée à ces furieux, Sa Grandeur leur déclara qu'elle était dans la dure nécessité de mettre l'église en interdit et d'en fermer les portes, ce qui fut fait sur le champ après en avoir enlevé les vases sacrés et autres objets précieux. Voilà le fruit de la liberté comme l'entendent et la prêchent ceux qui ont été jusqu'à profaner la sainteté de la confession !

Rendons pourtant justice aux habitants de l'Isle Bizard ; il n'y a là, comme dans plusieurs autres paroisses, qu'un petit nombre de factieux, qui savent par leurs clameurs et leurs menaces intimider les honnêtes gens. A l'Isle Bizard, nous dit-on, c'est un aubergiste du lieu, grand parleur qui est à la tête du mouvement. Dans le cours de la semaine dernière, un parti nombreux des habitants de l'Isle Bizard se sont rendus auprès de Monseigneur de Montréal, pour prier Sa Grandeur de lever l'interdit dont leur église a été frappée. Nous ignorons quelle a été la réponse qui leur a été faite. On ajoute qu'ils se sont adressés à l'hon. M. Viger, qui est seigneur de cette paroisse, pour le prier d'intercéder pour eux, mais on nous dit que l'hon. Monsieur, qui s'est toujours montré favorable à la cause de l'éducation, leur a adressé les reproches qu'ils méritaient, sur leur mauvaise conduite, du moins à ceux qui se sont portés à des excès, et à ceux qui sont restés paisibles, sur leur apathie à arrêter le mal.